



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2021 à 19H30**

### **Convocation du 2 juillet 2021**

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel.

Excusés : CURT Alexis, DI RAFFAELLE THUILLIER Béatrice, MARCE Antoine, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.

Procurations données : 5

Le quorum est atteint.

Joel PERRISSEZ est nommé secrétaire de séance. 15 votes POUR

#### **Débat sur l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021 :**

Concernant « altercation grave... »

Christophe DOUCHET est contre. Le terme « grave » l'a interpellé, estimant que cette phrase est trop forte et lourde de conséquences.

David EMERAUD précise que lors du conseil municipal on ne doit pas avoir des échanges de ce type. On a le droit de ne pas être d'accord, mais il y a des commissions pour ce type d'échange. La moindre des choses est d'écouter la personne qui explique son point de vue, mais cela ne doit pas donner lieu à débat. Le seul débat qui peut avoir lieu est le débat budgétaire. Il en conclut qu'il est dommage d'en venir à ce type d'échange. Cela n'a jamais eu lieu en conseil, et il regrette que cela soit arrivé.

Christophe DOUCHET explique que le PLU n'a pas été abordé en commission au préalable. Finalement la commission a eu lieu lors du dernier conseil municipal le 21 juin lorsque le sujet du PLUi a été abordé.

David EMERAUD précise que l'échange ne portait pas sur le PLUi mais sur une parcelle bien précise.

Christophe DOUCHET pense que ce qui s'est passé n'est pas bien, mais trouve que cet échange ne doit pas être mentionné dans un compte rendu de réunion.

David EMERAUD explique qu'il n'est pas intervenu car il a été sidéré par la situation. Il propose la lecture d'un article du courrier des maires et des élus locaux relatif aux échanges houleux au sein d'une séance de l'assemblée délibérante : article n°27. Il rajoute que si cela devait se reproduire la séance serait suspendue et le conseil municipal reporté.

Joël PERRISSEZ précise qu'il faut expulser les personnes fautives et poursuivre le conseil municipal sans elles. David EMERAUD insiste sur le fait que tous les élus sont là pour la commune de Montcarra et ses habitants et que les enjeux personnels ne doivent pas être pris en compte.

Antoine MANCEAU précise que le mot « Grave » signifie « qui porte atteinte à la personne », et pense donc que le propos est inadapté. Le mot « Vive » serait plus adapté.

Christophe DOUCHET rajoute que le mot « Grave » est trop élevé et propose de voter entre le terme « grave » et « vive. »

David EMERAUD informe que toutes les remarques apportées seront notifiées dans le prochaine compte rendu.

Christophe DOUCHET explique également que ce genre d'échanges arrive dans de nombreux autres conseils municipaux.

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021. 7 votes CONTRE, 1 abstention et 7 votes POUR.

**N°28/2021 : ETANG DE GOLE ENS – Demande d'une aide exceptionnelle pour la coupe au collet de ligneux dans la magnocariçaie bordant l'étang de Gôle.**

Une présentation de la situation et de la nécessité de cette demande d'aide exceptionnelle est faite par Olivier BEGEL, suivant un rapport transmis aux élus avant la réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la sollicitation d'une aide exceptionnelle auprès du Département de L'Isère, pour la coupe au collet de ligneux dans la magnocariçaie bordant l'étang de Gôle.

Le montant des frais engagés s'élève à : 4.900.00 HT, devis de l'association OSEZ annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- AUTORISE** le maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une aide exceptionnelle,
- CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

La délibération concernant la signature des devis travaux de l'agrandissement de l'école va être reportée. Suite à l'ouverture des plis avec l'atelier HB, les travaux pourront néanmoins démarrer comme prévu. Il faudra prendre RDV avec les banques d'ici fin août. Il n'y a pas eu de réponse sur le poste électricité et façades, un appel d'offres complémentaire va être lancé. Pour le moment, les devis présentés sont en dessous des chiffrages prévus.

De nombreux lots sont en dessous des projections initiales.

Nous recevons dès demain un rétro planning pour la partie financière.

Concernant les cloisons, un devis de Johan ROSTAING de 1300.00 € pour la pose d'une paroi en mélaminé est proposé au conseil municipal (rien ne sera fixé au plafond et au sol, la fixation se fera sur des chevrons avec (au sol) du double face très résistant spécialement prévu pour ce type d'usage. Le sol ne sera donc pas détérioré.) Le budget est jugé acceptable, il comprend d'ailleurs une porte double battant et des prises. Ce devis sera intégré dans le budget des travaux de l'école.

Il n'y aura aucun risque pour les enfants.

Tout le mobilier a été démonté samedi matin. Des voyages à la déchetterie ont été fait. Une photocopieuse NB a été déposée en dessous de l'école car personne ne voulait la jeter. Durée maxi de conservation 1 an, mais il faut la tester pour s'assurer de son fonctionnement.

**N°29/2021 : Adoption de la motion de la fédération nationale des communes forestières**

Pour débiter, Olivier BEGEL expose la situation et l'objectif de cette motion.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières et propose de l'approuver :

Christophe DOUCHET trouve que le problème s'apparente à du syndicalisme et s'interroge sur ce que l'on a à voir là-dedans ?

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelles fois la contribution des Communes Forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-205,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat – ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes Forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et les emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**La Fédération Nationale des Communes Forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021, EXIGE :**

- **Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières**
- **La révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF**

**DEMANDE :**

- **Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,**
- **Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPORTE** son soutien à la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières ci-dessus



## Questions diverses

- Point ENS transmis par Olivier BEGEL, et aucune question sur cet article n'est à rapporter.
- Concernant les tontes ENS : Olivier BEGEL précise que fin juillet, nous serons à 5 passages pour 8 de prévus d'ici la fin de l'année.
- Les courriers de Christine RIVOIRE concernant la demande pour la résorption des pneus ont été transmis aux membres du conseil municipal. Pour le moment nous sommes en attente d'une réponse de Mr Raspail de la CCBD. L'information sera transmise dès que nous aurons un retour.
- Point St Chef : Olivier BEGEL explique que les prestations fournies par les agents de ST Chef pour les entretiens ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Christophe DOUCHET trouve que le travail n'est pas de qualité. Olivier BEGEL informe le conseil municipal qu'il faudra statuer sur cette convention et la dénoncer au plus tard fin septembre 2021. La commission environnement sera réunie au préalable pour en parler début septembre. Christophe DOUCHET explique que les agents de St Chef ont roulé sur le jeu de boules au stade en tracteur. Joel PERRISSEZ insiste sur le fait que le nettoyage au fil était fait par les bénévoles les années passées. Donc cette année, le travail ayant été fait par les agents de ST Chef, cela représente beaucoup moins de travail que les autres années pour les bénévoles, un petit coup de râteau sur les jeux de boules peut donc être fait par nos soins. Il faut rattraper les 2 ans passés pendant lesquelles il y a eu peu d'entretien. Christophe DOUCHET précise que concernant la coupe des arbres, les branches mortes ne sont pas coupées. Joel PERRISSEZ précise que ST Chef a fait un gros travail, tout ce qui pendait a été évacué. Christophe DOUCHET alerte sur le fait que si un coup de vent fait tomber une branche sur quelqu'un la responsabilité de la mairie sera engagée. Joel PERRISSEZ rappelle quant à lui que les fers a béton ont été enlevés et sont restés très longtemps sur le stade, ce qui représentait également un danger. Christophe DOUCHET informe que les fers devaient être enlevés mardi 13/07. Joel PERRISSEZ précise que pour lui on ne peut pas accabler les agents de St Chef sur tout. Christophe DOUCHET rappelle que les nids de poules vers la carrière sont toujours présents. David EMERAUD clôt les échanges en précisant que le sujet sera repris en septembre et qu'une délibération sera prise pour dénoncer la convention qui nous lie si nécessaire.
- Fleurissement : jury le 28 juillet à 15h00. David EMERAUD souhaitait que le village soit bien entretenu. Présentation du parcours qui débute du parking de l'étang et se termine place de la bascule. Le dossier a été préparé avec Nadine BINSSE, Florence PERRISSEZ, Olivier BEGEL et David EMERAUD. Des bénévoles du fleurissement seront à l'accueil du jury à l'étang, une réunion est prévue vendredi. L'objectif est d'obtenir une fleur. Olivier BEGEL dresse un bilan du jury blanc du 24/06 : retour positif sur le livret la présentation mais le trajet est un peu long. Globalement, sachant que tout est géré par des bénévoles et compte tenu de la taille de la commune, les membres du jury blanc sont plutôt confiants. L'équipe travaille sur les remarques négatives.
- David EMERAUD explique le litige rencontré sur le mur en pierre de la rue des fontaines devant un massif, soutenu par des bois, propriété de Mme Biset et Mr Bourderieux. Le mur de soutien a été détérioré par le temps et par le sapin qui se trouve derrière. Deux LRAR ont été envoyées aux propriétaires et les coordonnées de l'entreprise ayant fait les travaux ont été transmises. Toutefois la propriétaire souhaite passer par l'assurance de la mairie, mais il n'y a pas lieu que cela soit le cas. Cette famille en instance de divorce et en désaccord sur le sujet. Nous nous sommes renseignés auprès du DGS de ST Chef pour la procédure de mise en péril car en cas de dommages causés par la chute du mur, la responsabilité du maire sera engagée puisque le danger est connu. Il faudrait le

passage d'un expert (coût 1000€). David EMERAUD souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur le sujet.

Christophe DOUCHET rappelle que lors des travaux il y a eu le passage de 2 huissiers. Les entreprises doivent avoir les rapports. Il faudrait donc se rapprocher de l'entreprise et savoir ce que les rapports disent.

Murièle MICHAUD demande si les courriers qui ont été faits se sont appuyés sur les rapports d'expert faits par l'entreprise.

Joel PERRISSEZ précise que Mr Bourderieux veut faire les travaux, et Mme Biset ne veut pas.

David EMERAUD propose d'entamer la procédure et tout le monde est d'accord avec ça. Julie FRIZON doit demander à l'entreprise les constats d'huissier.

- Aménagement de la rue des fontaines : David EMERAUD informe le conseil municipal que la dernière demande de subvention a été faite ce jour. L'état récapitulatif sera transmis au conseil municipal, et il serait intéressant de mettre ce sujet dans le prochain bulletin.
- Christophe DOUCHET s'interroge sur ce qu'il faut faire pour les voitures qui restent en stationnement sur la commune. Un véhicule a été enlevé. Il reste une 306 et une Clio grise.  
Murièle MICHAUD signale qu'une FIAT est arrivée il y a 15 jours / 3 semaines à la place de la C5. Elle informe également que le propriétaire d'une voiture qui stagne sur la voie publique sans assurance encoure une amende de 4500 € / année sans souscription d'assurance.  
David EMERAUD prévient que les gendarmes devaient passer.
- Olivier BEGEL dresse un point jardins partagés. Concernant le forage, l'entreprise ne pourra pas intervenir avant la fin de l'année. Un mail va être transmis aux jardiniers pour les prévenir. Osez interviendra sur la clôture la semaine prochaine en laissant 2/3 m pour le passage de la foreuse. Sacha PENET demande si il est possible de faire poser à MM électricité plus rapidement l'électricité car il rencontre des problèmes de trésorerie. Le panneau d'accueil fait par les enfants est fait et sera à poser.
- Céline BAYET souhaite après une année de mandat, saluer le travail des adjoints qu'elle trouve très efficace.
- Antoine MANCEAU :
  - Surpris de voir dans les magnauds le croquis du multi-activité car il semble que des aménagements ne soient pas prévus. David EMERAUD précise qu'il s'agit d'un croquis qui avait été fait par Alp'Etude et tout ne sera peut pas fait. Il faut laisser avancer et évoluer le projet, non seulement avec les travaux autour de l'école.
  - Logement grande rue : demande si l'estimation par les domaines a été faite, car il s'interroge sur les capacités de la commune à financer tous ces projets. Peut-être nous n'aurons pas forcément les épaules pour mener tous ces projets. David EMERAUD rappelle qu'il y a une création de route, la subvention sera de 0%. Le cheminement n'est pas prévu de suite, c'est juste en prévision pour l'avenir.
  - Coût d'une révision de PLU ? David EMERAUD n'a pas eu de réponse de la part du cabinet et doit les rappeler.
- Christophe DOUCHET souhaite rebondir sur le sujet du hangar photovoltaïque et aimerait savoir ce qu'il en est ? David EMERAUD précise que les fondations doivent débuter début septembre avec Activ'énergie. Christophe DOUCHET rappelle que Mr Foubert qui est parti avec les dossiers de son ancienne entreprise prend des risques et est perplexe quant à cette affaire. Antoine MANCEAU demande si Playgonas a été contacté pour fixer les dates ? L'entreprise Val a une semaine de travail pour remettre en forme la plateforme.

Fin de séance à 20h55

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.